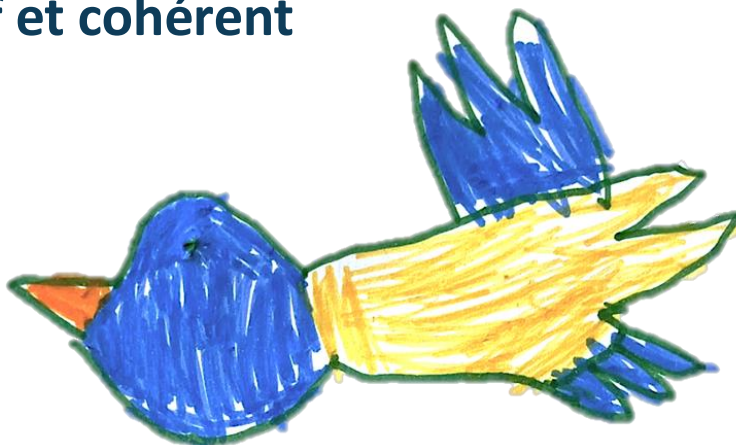


L'accueil de l'enfance au cœur des politiques de promotion de l'égalité des chances

**Enjeux et perspectives pour un dispositif
inclusif et cohérent**



Edition

Pro Enfance - Plateforme romande pour l'accueil de l'enfance
Ch. des Croix-Rouges 8
1004 Lausanne
021 323 73 63

« Les enfants vivent au même moment dans la même société, mais pas dans le même monde [...]. À chaque recul de l'État dans les domaines concernant la famille [...] ce sont les inégalités qui se creusent entre les classes sociales et les horizons qui se referment. »

Bernard Lahire
Enfances de classe. De l'inégalité parmi les enfants

Remerciements

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à cette démarche, en particulier :

- Les membres du groupe de travail : Laetitia Gilgen (Fédération des crèches et garderies fribourgeoises (FCGF)), Ségolène Magnenat et Mathilde Maradan (Bureau de l'intégration et de la citoyenneté BIC Genève) ; Joëlle Seemann (Bureau de la commission enfance de l'AJMEA) ; Marianne Zogmal (Université de Genève)
- Les équipes du jardin d'enfants « La Pirouette », de « Raconte-moi ta langue » et « ESPRI entreprise pour l'insertion »
- Le Comité et le Conseil stratégique de Pro Enfance, les équipes du CREDE et du PEP, Sandrine Bavaud et Xavier Conus pour leur partage d'expertise.

Contributions financières

- Le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI- Vaud)
- La commune d'Aigle
- Ici.ensemble
- L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS)

Impressum

Dessin page de couverture

Cléa

Coordination et rédaction

Marie Girard

Sommaire

Introduction	5
Contexte : L'accueil de l'enfance au cœur des politiques familiales	6
L'encouragement de l'enfance en Suisse.....	6
L'accessibilité des offres.....	6
L'accueil et l'encouragement de l'enfance : le concept d'inclusion	9
L'accueil et l'encouragement de l'enfance : des conditions cadres à renforcer	9
Le projet pilote	10
Enjeux identifiés et recommandations	11
L'accessibilité et la cohérence des offres.....	11
Le travail en réseau et les transitions dans le parcours des enfants	13
Les conditions cadres à l'accueil des enfants et leurs familles au quotidien	16
La composition des équipes éducatives et des directions de structures d'accueil de l'enfance ..	18
La collaboration avec les familles dans l'accueil de l'enfance	21
En conclusion	23
Infographie – En bref à l'attention des cantons et des communes.....	24
Infographie – En bref à l'attention des directions de structure	25
Pour aller plus loin	26

Introduction

Pro Enfance regroupe et représente les acteurs de l'accueil de l'enfance (accueil collectif et familial de jour de la petite enfance et du parascolaire) des cantons romands. Elle met son expertise au service du développement du champ en collaboration avec les différents acteurs du domaine de l'accueil de l'enfance sur le plan national.

Depuis une quinzaine d'années, l'encouragement précoce des enfants de 0 à 4 ans est promu en Suisse. Néanmoins, les approches et le public visé varient selon les cantons et les communes. Cette fragmentation freine la mise en œuvre de mesures cohérentes, alors que l'encouragement précoce est un levier clé de prévention des inégalités.

Pro Enfance s'engage en faveur d'un accès aux offres d'accueil pour tous les enfants, quels que soient leur contexte familial, leur statut socio-économique ou leurs besoins particuliers. Le droit à l'éducation et à vivre son enfance commence dès la naissance, bien avant l'entrée à l'école obligatoire. Il nécessite un changement de paradigme : considérer l'éducation et l'éveil au monde comme des processus continus dès la petite enfance. L'objectif est double : garantir l'accès pour tous et assurer la qualité des prestations. Dans cette optique, Pro Enfance propose d'adopter la notion d' **« encouragement de l'enfance »** pour désigner l'ensemble des mesures éducatives et inclusives destinées aux enfants de 0 à 12 ans, afin de promouvoir une réelle continuité éducative.

Pour que les équipes éducatives puissent intégrer ces pratiques de manière durable, des conditions cadres solides sont nécessaires : financement public pérenne, professionnel·les qualifiés, reconnaissance professionnelle, formation continue et planification à long terme. L'encouragement de l'enfance, situé à la croisée des politiques de l'enfance et de la famille, de l'éducation et de la santé, requiert une gouvernance claire et une coordination entre les niveaux communal, cantonal et national.

Entre 2022 et 2024, Pro Enfance a conduit un projet pilote au sein du jardin d'enfants « La Pirouette », à Aigle (VD). L'objectif était d'accompagner cette structure dans l'intégration de pratiques favorisant le plurilinguisme, pensé comme une ressource inclusive et un vecteur de cohésion sociale. Au-delà de la question linguistique, ce projet a permis d'identifier les conditions cadres et les pratiques favorisant une inclusion effective de tous les enfants, dès la petite enfance. Cette publication articule les observations du projet pilote avec des contributions théoriques et des pratiques romandes favorisant l'encouragement de l'enfance. Elle propose des recommandations à l'intention des cantons, des communes et des directions de structures. Deux recensements, l'un sur [la documentation relative à l'encouragement de l'enfance](#) et l'autre sur [les pratiques romandes d'encouragement de l'enfance](#), sont également disponibles sur le site de Pro Enfance. Ces recommandations s'articulent avec le texte fondateur de Pro Enfance « [L'accueil de l'enfance comme pilier d'une politique publique de l'enfance en Suisse – Pour un système cohérent de l'accueil des enfants de 0 à 12 ans](#) » (2018) qui confère une identité commune au champ. Deux infographies (l'une à l'attention des cantons et des communes, l'autre à celle des directions de structures) résument la publication (disponibles en fin de document).

Par cette publication, Pro Enfance souligne l'importance de l'encouragement de l'enfance et le rôle central des structures d'accueil. Elle rappelle l'importance de construire un dispositif cohérent, articulant les différentes prestations d'encouragement de l'enfance — accueil de jour, soutien à la parentalité, services de santé et de socialisation — afin de répondre à la diversité des besoins des enfants et de leurs familles. Elle appelle à dépasser l'opposition entre encouragement de l'enfance et conciliation vie familiale - vie professionnelle, afin de garantir à chaque enfant un droit effectif à l'éducation et à l'éveil au monde dès la petite enfance.

Contexte : L'accueil de l'enfance au cœur des politiques familiales

L'encouragement de l'enfance en Suisse

L'encouragement précoce vise à garantir l'égalité des chances dès la naissance, en soutenant le développement global de chaque enfant. Initialement centré sur le handicap, ce concept s'est ensuite élargi aux enfants en situation de précarité, en réponse à des études sur l'impact des inégalités sociales sur leur parcours scolaire et professionnel. Dans les années 2014, le concept d'encouragement précoce a été étendu à l'ensemble des enfants. Il désigne ainsi les dispositifs — publics ou privés — visant à créer des conditions optimales au développement biopsychosocial des jeunes enfants. L'encouragement précoce repose ainsi sur une vision politique transversale de la petite enfance, prenant en compte des aspects liés à la santé, à la sécurité sociale et à l'intégration, tout comme la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

Concrètement, **l'encouragement précoce se décline en programmes fédéraux, cantonaux et locaux, ainsi qu'en activités spécifiques telles que l'accueil de l'enfance, le soutien à la parentalité, l'éveil culturel, les espaces de socialisation ou encore des actions liées à la santé.** Cependant, les définitions, les approches, et les appellations varient fortement suivant les contextes. Certaines prestations s'adressent spécifiquement aux enfants de certains groupes-cible – par exemple de familles issues de la migration ou en situation de précarité – tandis que d'autres sont destinées à l'ensemble des enfants âgés de 0 à 4 ans. Il en résulte une offre diversifiée, portée par des équipes aux profils très variés – de bénévoles non qualifiés à des professionnel·les hautement qualifié·es.



Pour penser les transitions des enfants de 0 à 12 ans, **Pro Enfance propose d'élargir cette notion à celle d'« encouragement de l'enfance »**. Pro Enfance partage la conception du terme d'« encouragement » dans une visée inclusive telle que définie par Partenaire Enfance et Pédagogie (PEP), à savoir « la capacité à offrir des conditions favorisant le développement du jeune enfant dans toutes ses dimensions (sociales, cognitives, émotionnelles, motrices, etc.) en offrant des relations et un environnement stimulants et en s'appuyant sur la vitalité propre des enfants pour comprendre et découvrir le monde. » (PEP et Revue [petite] enfance, 2022).

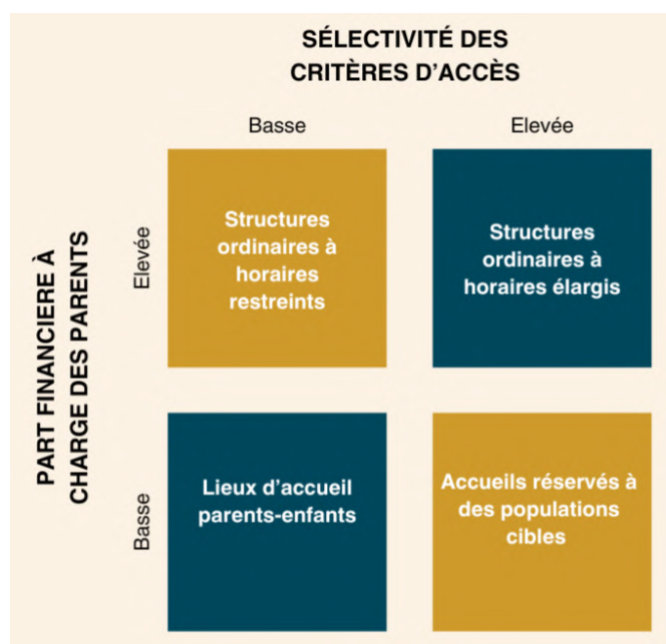
L'accessibilité des offres

Le système politique suisse repose sur le principe de subsidiarité, qui vise à protéger la diversité des pratiques locales tout en assurant une cohérence nationale. La politique familiale et celle de l'encouragement de l'enfance sont actuellement considérées comme des prérogatives des cantons ou des communes et leur diversité engendre une grande hétérogénéité des pratiques, des bases légales, du financement et de l'accès aux prestations. L'accessibilité des offres se heurte à la complexité des politiques familiales et d'encouragement de l'enfance, caractérisées par un manque de coordination entre niveaux politiques et entre départements. Cette fragmentation nuit à la lisibilité des prestations, tant pour les familles que pour les professionnel·les.

Bien que les recherches aient démontré qu'ouvrir les structures d'accueil aux familles exclues du monde du travail constitue une mesure efficace de lutte contre la pauvreté, le contexte romand ne le

permet que rarement. En effet, la pénurie de places entraîne une priorisation de l'offre pour les enfants dont les parents sont actifs (en emploi ou en formation), excluant souvent ceux qui sont issus de familles en situation de vulnérabilité. Ces dernières sont aussi découragées par les coûts élevés, les démarches complexes et les critères d'accès restrictifs, tout comme les familles avec un enfant en situation de handicap. L'inconditionnalité d'accès aux structures d'accueil n'est donc pas garantie, et il faut par conséquent attendre l'entrée à l'école pour observer une équité des chances. Dans certains contextes, faute de places disponibles dans les structures d'accueil ordinaires (accueil de l'enfance à horaires élargis), une offre parallèle (modalité d'accueil de l'enfance ponctuel et mesures d'encouragement) se renforce pour permettre aux familles en situation de vulnérabilité de bénéficier de mesures d'encouragement (ou mesures de socialisation). Dans d'autres contextes, les collectivités financent dans les structures ordinaires des places de socialisation pour les familles en situation de vulnérabilité.

Le schéma ci-après propose de penser les prestations selon deux critères d'accessibilité : la part financière à la charge des parents et les critères d'accès. Il met en évidence une offre d'accueil ordinaire à horaires élargis coûteuse pour les familles et des critères d'accès liés à l'activité des parents (travail ou formation). Quant aux structures à horaires restreints (par exemple les jardins d'enfants), la part à charge des parents est généralement élevée mais les critères d'accès sont moins sélectifs. Par ailleurs, les prestations sans part à charge des parents (hormis les lieux d'accueil parents-enfants) ont souvent des critères d'accès très sélectifs, ces prestations étant généralement pensées et réservées à un public spécifique (bénéficiaires de l'aide sociale, familles allophones ou issues de la migration, etc.).



Ce schéma met en évidence le fait que l'accès aux prestations est souvent déterminé par la situation socio-administrative des parents, et non par les besoins des enfants et des familles. Ces logiques d'accès sélectif ont **des conséquences profondes sur les parcours des enfants**. Elles compromettent notamment la continuité éducative (lors de changement de régime d'aide pour la famille, l'accompagnement de l'enfant n'est plus toujours possible) et celle du respect du droit à l'éducation et à l'éveil au monde dès la naissance. Elles renforcent également les mécanismes de reproduction des inégalités sociales. Pourtant les recherches démontrent que l'accès régulier à une structure d'accueil avec mixité socioculturelle avant l'entrée à l'école a d'avantage d'impact positif en matière

d'encouragement, notamment en matière d'encouragement au langage. (F. Vogt, S. Stern, L. Fillietaz, 2022). En outre, comme le rappelle Bernard Lahire, l'enfant apprend à se situer dans la société à travers les cadres que lui offre sa famille. Ce processus de socialisation est déterminant : « En apprenant sa place, l'enfant apprend à être "socialement raisonnable" [...]. Ce qui ne lui est objectivement pas accessible ne devient plus désirable [...]. Il prend non pas ses désirs pour la réalité, mais la réalité des possibles pour ses désirs les plus personnels » (B. Lahire, 2019, p.36).

Exemples de pratique - Accueils réservés à des populations cibles

Espace-femmes (FR) : l'« Espace enfant » de l'association permet aux usagères de participer aux activités de l'association tout en offrant à leurs enfants (âgés de 0 à 4 ans) un lieu de socialisation et d'apprentissage précoce du français.

Premier pas vers l'école (VS) : proposé dans les locaux des unités d'accueil pour écoliers (UAPE) de la ville de Sion, ce projet permet à des enfants en âge préscolaire, allophones et non-inscrits dans une structure ordinaire, d'échanger avec des enfants déjà scolarisés en 1H, deux fois 2 heures par semaine. Le groupe est composé de 8 enfants au maximum. En parallèle, les parents peuvent participer à des échanges au sujet de l'école, du rôle des parents dans la scolarité de leur enfant. [Un article a été publié](#) à ce sujet par Pro Enfance et est disponible sur le site internet de l'association.

Espace-enfants RECIF (NE) : cet espace vise l'intégration des enfants de familles issues de l'immigration. Un système de garde gratuit est proposé aux mamans pendant la durée du cours qu'elles suivent. Cet espace de socialisation et d'apprentissage permet aux enfants de 4 mois à 4 ans d'expérimenter leurs premières séparations.

Exemple de pratique - Accueil favorisant la mixité des public accueillis

A Lausanne, l'Institution pour la Petite Enfance (IPE) de Marterey accueille des enfants de 4 mois à l'âge d'entrée à l'école. Elle a la spécificité de réserver 11 de ses places aux bénéficiaires de l'aide sociale, en mesure d'insertion. Initié sous forme de projet pilote, le modèle de l'IPE de Marterey a été pérennisé en 2022. Il offre trois types de place dont les conditions d'accès, le financement et la durée de la prestation varient. 18 places sont réservées pour les familles domiciliées à Lausanne (la priorité est donnée à la conciliation vie privée-professionnelle, puis à la prévention et enfin à la socialisation) ; 7 places pour les familles dont l'un des parents travaille dans une entreprise partenaire ; et 16 places pour les bénéficiaires de l'aide sociale en mesure d'insertion socioprofessionnelle. La durée de la prise en charge pour ce public va de 2 mois à une année, selon la durée de la mesure d'insertion. Le financement des places (en dehors de la part facturée aux parents) se fait par des sources différentes et dépend du public accueilli. La Direction générale de la cohésion sociale du canton de Vaud participe au financement des places pour les bénéficiaires de l'aide sociale. Les entreprises partenaires participent à celles réservées à leurs employés et la Ville de Lausanne contribue aux places utilisées par les familles résidentes sur son territoire. [Un article a été publié](#) à ce sujet par Pro Enfance et est disponible sur le site internet de l'association.

Lieux d'accueil parents-enfants : dans tous les cantons romands, des lieux d'accueil parents-enfants proposent différentes prestations telles que des cafés-rencontres permettant la socialisation des enfants. Certaines offrent également des permanences éducatives ou des promenades.

L'accueil et l'encouragement de l'enfance : le concept d'inclusion

Pro Enfance s'engage pour que chaque enfant puisse – si souhaité – être accueilli en structure d'accueil, qu'il s'agisse d'accueil de la petite enfance, de l'accueil parascolaire ou de l'accueil familial de jour, indépendamment de la situation socioéconomique des parents, pour assurer le droit à l'éducation dès la naissance. Accueillir tous les enfants suppose aussi que les structures puissent introduire une approche inclusive autorisant le respect et la valorisation de leurs diversités et de celles de leurs familles (genre, culture, religion, besoins spécifiques, etc.).

Le concept d'inclusion est souvent associé à celui d'« enfant à besoins spécifiques ou particuliers », qu'il est important de clarifier. L'OCDE indique que la présence de besoins éducatifs particuliers chez les enfants peut renvoyer à trois catégories de facteurs : ils peuvent être en lien avec une déficience médicale, des difficultés d'apprentissage ou de comportement, et/ou des désavantages sociaux (V. Jendoubi et L. Martz, 2014). Ces catégorisations évoluent dans le temps et en fonction des perspectives adoptées. Pro Enfance s'aligne sur les propositions formulées par le CREDE, qui suggère de dépasser la logique de catégorisation des enfants : « Le principe d'inclusion se traduit par la possibilité, sans discrimination, pour chaque enfant, d'avoir accès aux structures d'accueil de jour, de participer activement à la vie sociale du groupe et de pouvoir bénéficier des soutiens nécessaires pour y parvenir. [...] Le rôle du professionnel ou de la professionnelle, en contexte d'accueil collectif, est alors celui de facilitateur qui imagine des adaptations et des aménagements susceptibles de soutenir les apprentissages et la participation sociale de chaque enfant. » (CREDE, 2023, pp. 2 et 3)

L'accueil et l'encouragement de l'enfance : des conditions cadres à renforcer

Si l'encouragement de l'enfance fait partie intégrante des missions socioéducatives des lieux d'accueil, sa mise en œuvre effective repose sur des conditions-cadres adaptées. Or, celles-ci varient considérablement en fonction des politiques publiques cantonales et communales, impactant directement la qualité de l'accueil et générant des disparités régionales. Cette hétérogénéité se manifeste au niveau des missions, de la vision politique, des outils de mise en œuvre, du financement des prestations ou des conditions d'accueil des enfants.

Le projet pilote

Dans le cadre d'un projet pilote, Pro Enfance a soutenu entre 2022 et 2024 les processus d'intégration d'activités d'éveil au plurilinguisme et à la cohésion sociale au sein du jardin d'enfants « La Pirouette ». Actif depuis plus de 25 ans dans un quartier multiculturel d'Aigle (VD), il accueille des enfants de 2½ à 5 ans, majoritairement issus de familles migrantes précarisées. L'équipe souhaitait renforcer l'accueil des enfants et de leurs parents dans un environnement plurilingue. L'objectif était de favoriser la pratique du français tout en valorisant les langues premières et les cultures d'origine, et d'encourager la participation parentale dans le lieu d'accueil. Le projet a permis :

- d'intensifier les échanges avec les familles via des rencontres en présence d'interprètes ;
- de proposer des lectures plurilingues avec le bibliobus « Bain de Livres » ;
- d'organiser des sorties liées à l'univers forestier en collaboration avec l'association « ESPRI » ;
- d'introduire du matériel pédagogique multilingue ;
- de mettre en réseau les acteurs locaux et penser les transitions dans le parcours des enfants.

Le conte « La soupe au caillou », traduit dans toutes les langues représentées dans le jardin d'enfants, a été mobilisé comme objet de transition. Distribué à chaque famille dans leur langue d'origine, il a favorisé les liens entre les familles et la structure d'accueil. Les parents ont également participé à la réalisation d'enregistrements plurilingues du conte. Présenté, distribué et utilisé dans divers lieux d'accueil et d'enseignement (classes d'école enfantine, structures d'accueil familial de jour, structures d'accueil parascolaire, association de soutien aux migrants, etc.) il a contribué à renforcer les collaborations locales et à faciliter les transitions dans le parcours des enfants. Plus de détails sont disponibles sur [le site de Pro Enfance](#).

Cette expérience illustre qu'un objet, tel qu'un livre, peut devenir un outil structurant pour créer du lien, assurer une continuité éducative et faciliter les transitions. Ces dimensions sont particulièrement déterminantes pour les enfants issus de familles en situation de vulnérabilité, pour qui la cohérence entre les différentes offres d'accueil et d'accompagnement constitue un repère essentiel. La mise en place d'un tel dispositif requiert du temps, des ressources, une coordination continue et une personne référente pour en assurer le suivi. Un accompagnement structuré est indispensable. Pour garantir sa pérennité, le dispositif doit être institutionnalisé et financé de manière durable, sans quoi ses effets resteront limités, voir péjorants.

Ce projet pilote a également permis de souligner des enjeux davantage macros, tels que l'importance de la mixité au sein des structures d'accueil et les enjeux rencontrés par les familles en termes de lisibilité du dispositif et d'accès aux structures ordinaires à temps élargis.

Les observations tirées du projet pilote mettent en lumière plusieurs dimensions clés du développement de l'encouragement de l'enfance dans les structures d'accueil. Cinq axes doivent faire l'objet d'une attention particulière :

- L'accessibilité des structures d'accueil ordinaires ;
- Le travail en réseau ;
- Les conditions cadres de l'accueil des enfants et leurs familles au quotidien ;
- La composition des équipes éducatives et des directions ;
- La collaboration avec les familles.

L'ensemble de ces aspects est traité ci-après. Les deux premiers points concernent le dispositif d'encouragement de l'enfance dans sa globalité et est abordé en tant que tel, alors que les trois points suivants sont traités avec une focale spécifiquement liée à l'accueil de l'enfance.

Enjeux identifiés et recommandations

L'accessibilité et la cohérence des offres

L'accès à des offres d'encouragement de l'enfance de qualité — comprenant à la fois l'accueil de l'enfance, le soutien à la parentalité, la santé, l'éveil ou encore les espaces de socialisation — renforce l'égalité des chances et la cohésion sociale en contribuant à offrir aux enfants un capital culturel, relationnel et affectif dès le plus jeune âge. Pour garantir l'efficacité de ces prestations, plusieurs conditions doivent être réunies. D'une part, les bases légales cantonales doivent clairement définir les missions d'encouragement de l'enfance, en incluant notamment le rôle de l'accueil de l'enfance en matière de prévention, de coéducation et de développement global de l'enfant, afin de doter les prestataires concernés de ressources adéquates et de leur conférer la légitimité d'action nécessaire.

D'autre part, des modèles de financement et d'organisation transversaux doivent être développés, impliquant différents services de l'État. Le dispositif actuel est principalement structuré sur la situation administrative et sociale des parents, ce qui engendre des logiques en silos et limite l'accès aux prestations pour de nombreux enfants. L'accueil de l'enfance se situe au croisement de plusieurs domaines : emploi, éducation, santé, intégration. La distinction souvent faite entre les fonctions de conciliation vie familiale - vie professionnelle et de socialisation, inscrite dans les critères d'accès, engendre des ruptures dans les trajectoires des enfants et des exclusions, notamment lors de changements de statut administratif des parents (par exemple, le passage d'un régime d'aide à un autre). Pourtant, l'accueil de l'enfance répond à ces deux dimensions de manière indissociable. C'est tout l'enjeu d'un système intégré, « une politique coordonnée pour les enfants, où les structures ou systèmes liés à l'éducation et à l'accueil travaillent ensemble. Dans ce contexte, d'autres services tels que l'aide sociale, les écoles, la famille, l'emploi et les services de santé peuvent aussi collaborer au soutien des enfants dans le cadre de l'éducation et de l'accueil de la petite enfance. » (PEP et Revue [petite] enfance, 2022, p.74)

Il ne s'agit donc pas de créer des prestations parallèles à l'offre ordinaire, mais de mettre en place des financements qui garantissent un possible accès à des places d'accueil pour tous les enfants. Il s'agit aussi de proposer une diversité de prestations coordonnée de manière cohérente pour répondre aux besoins multiples des familles. L'enjeu est de construire une offre d'encouragement de l'enfance globale, lisible et articulée, capable de s'adapter aux réalités variées des parcours familiaux.

De nombreuses études démontrent qu'un investissement précoce dans ce domaine est rentable. En Suisse, chaque franc investi dans la petite enfance rapporte entre 2 et 7 francs (E. Fehr, 2010). À l'inverse, l'inaction et le manque de cohérence actuels ont un coût — financier, social et humain — qui, bien que difficilement chiffrable, est supporté à long terme par l'ensemble de la collectivité.

Exemple de pratique - Le projet genevois de la maison des familles et de la parentalité

Ce projet, inspiré du concept français des 1000 premiers jours de vie de l'enfant et des maisons des familles québécoises, devrait voir le jour en 2026. Il a pour objectif d'offrir aux familles une réponse globale et individualisée sur les questions de développement de l'enfant et de parentalité, de la période prénatale à l'âge de six ans, en regroupant sur un même lieu les différents professionnel·les et les prestations destinées aux enfants et aux familles. Porté par le département de la cohésion sociale et coordonné avec deux autres départements cantonaux (celui de l'Instruction publique, de la formation et de la jeunesse et celui de la Santé et des mobilités), ce dispositif vise à faciliter l'accès aux prestations et à renforcer la prévention par une coordination professionnelle.

Recommandations de Pro Enfance

L'accueil de l'enfance : un investissement sociétal

Garantir le droit à l'éducation dès la naissance implique de construire une offre d'encouragement de l'enfance accessible, coordonnée et de qualité. Celle-ci englobe l'accueil de l'enfance, les espaces d'éveil, les lieux d'accueil parents-enfants, les actions de soutien à la parentalité, les prestations de prévention ou encore les consultations pour les familles. Ensemble, ces dispositifs participent à la réduction des inégalités, au renforcement de la cohérence éducative, à la cohésion sociale, et au soutien du développement des enfants qui les fréquentent.

Pour y parvenir, plusieurs conditions sont essentielles :

- **Faire de l'intérêt de l'enfant le principal critère d'accès**, indépendamment de la situation administrative ou professionnelle des parents. Cela nécessite de sortir d'une logique duale opposant les dispositifs de conciliation vie privée - vie professionnelle à ceux de socialisation, alors que l'accueil de l'enfance remplit ces deux fonctions de manière indissociable ;
- **Construire une offre globale et cohérente**, articulant les différentes prestations d'encouragement de l'enfance — accueil collectif et familial de jour, soutien à la parentalité, services de santé et de socialisation — afin de répondre à la diversité des besoins des enfants et de leurs familles. Il s'agit d'éviter la juxtaposition de dispositifs parallèles, au profit d'une offre globale, lisible, adaptée aux parcours familiaux, et suffisamment diversifiée pour s'adresser à la mixité des familles. Pour cela, il est nécessaire d'assurer une gouvernance coordonnée, en impliquant les différents niveaux de l'État et les acteurs locaux, pour renforcer la cohérence et la durabilité des politiques mises en œuvre ;
- **Lever les obstacles d'accès** rencontrés par les familles en situation de précarité – coûts trop élevés, critères d'admission restrictifs, inadéquation des offres à leurs réalités de vie ou démarches administratives complexes – afin de favoriser l'égalité des chances ;
- **Développer de nouveaux modèles de financement public** – notamment interdépartementaux – assurant un nombre suffisant de places d'accueil de qualité, accessibles à tous les enfants, quel que soit le statut de leurs parents.
- **Assurer une réelle mixité dans les publics accueillis**, en veillant à ce que les dispositifs soient fréquentés par des enfants de tous horizons sociaux, culturels et économiques. Cela implique de lever les obstacles d'accès mais aussi de favoriser des pratiques d'accueil inclusives pour favoriser le vivre-ensemble dès la petite enfance, tout comme valoriser la diversité des familles et de leurs parcours.

Pro Enfance appelle à un changement de paradigme : considérer l'accueil de l'enfance non comme un coût mais comme un investissement pour les enfants, les familles et la société. Un accueil de qualité permet de respecter le rythme de l'enfant, de soutenir la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, de renforcer l'égalité des chances et de prévenir la pauvreté. Il constitue une condition fondamentale pour garantir le droit à l'éducation et à l'éveil dès la naissance.

Un article constitutionnel à instituer

Pour garantir une équité d'accès et de qualité sur l'ensemble du territoire, l'accueil de l'enfance doit être reconnu comme un pilier de la politique de l'enfance et se traduire par un article constitutionnel ou une base légale fédérale.

Le travail en réseau et les transitions dans le parcours des enfants

La diversité des instances impliquées dans l'encouragement de l'enfance entraîne de nombreuses transitions, qui peuvent représenter des moments de vulnérabilité pour les enfants. Pour les replacer au centre de l'action éducative, il est essentiel d'assurer une continuité et une cohérence entre ces différents espaces. Lorsqu'elles sont anticipées et accompagnées, les transitions peuvent en effet devenir des opportunités d'apprentissage favorables au développement de l'enfant. Cela requiert une coordination étroite entre les acteurs concernés. Or, le fonctionnement en silos, tant entre dispositifs (accueil, école, santé, culture, migration, etc.) qu'entre niveaux politiques (communal, cantonal, fédéral), freine la communication, limite les synergies et fragilise l'accompagnement des enfants et des familles.

Le développement de réseaux professionnels, de lieux d'échange et de pratiques partagées est indispensable pour construire cette continuité. Plus les services se connaissent et collaborent, plus ils peuvent orienter les familles et garantir un accompagnement de qualité. La recherche du bureau BASS (2018) souligne la nécessité d'une coopération interprofessionnelle pour répondre aux besoins des enfants de manière cohérente et coordonnée.

Dans certaines régions, des initiatives émergent grâce à la mobilisation spontanée de partenaires locaux qui se connaissent et collaborent sur une base informelle. Toutefois, ces approches, bien que porteuses, restent souvent ponctuelles et fragiles. Pour garantir la pérennité et l'impact de ces démarches, il est indispensable de s'appuyer sur une personne formée ou disposant d'une expertise spécifique dans le domaine, chargée d'assurer la coordination et le suivi du projet.

Exemple de pratique - Améliorer la lisibilité de l'offre : le Carnet d'adresses Petite Enfance du canton de Vaud

Destiné aux parents, ce livret fait connaître l'offre et les ressources locales à disposition des familles. Il recense 1'500 adresses, présentées par thématique et par régions. Les carnets sont gratuits et peuvent aussi être consultés et téléchargés en ligne. L'objectif est que chaque famille y ait accès. Ils sont distribués par les professionnel·les de la périnatalité et de la petite enfance.

Favoriser des collaborations transversales permet non seulement de mettre les acteurs en relation, mais aussi de créer des collaborations bénéfiques pour tous. Comme le montrent les exemples ci-après, de nombreuses initiatives sont instaurées dans ce sens en Suisse romande. De plus, des éléments concrets tels que le partage de locaux en période d'inoccupation pourrait être pensé, ou encore la création de synergies lors du recrutement de personnel qualifié à taux réduit afin de proposer des taux de travail plus conséquents.

Pour les petites communes, la mutualisation des ressources à travers une collaboration intercommunale constitue une stratégie clé. En unissant leurs efforts, elles peuvent garantir à leur population des prestations harmonisées et structurées, adaptées à la mixité des familles et aux réalités du terrain.

Exemples de pratique - Favoriser les transitions entre les structures de la petite enfance et l'arrivée à l'école

À **Carouge** (GE), la première rentrée scolaire a été identifiée comme un moment-clé particulièrement sensible pour l'enfant et sa famille. Les professionnel·les des institutions de la petite enfance (IPE) et les enseignant·es se sont interrogés sur la manière de fluidifier cette transition. Pour cela, des directeur·trices d'IPE et d'établissements scolaires se rencontrent pour coordonner leurs actions. Un projet autour d'un livre de transition est mis en place dans les structures d'accueil et dans les classes de première année, ainsi que des échanges plus spécifiques en collaboration avec les familles. [Un article a été publié](#) à ce sujet par Pro Enfance et est disponible sur le site internet de l'association.

À **Nyon** (VD), les autorités communales et les membres du réseau en charge de l'accueil de l'enfance collaborent avec les directions des écoles. Des séances de coordination sont organisées, permettant notamment d'échanger des informations importantes pour l'enclassement des enfants lors de leur entrée à l'école. Le regroupement de l'ensemble des prestations en lien avec l'enfance et la jeunesse, au sein d'un même service, favorise cette coordination. En outre, une attention particulière est accordée à l'entrée à l'école des enfants issus de la migration. [Un article a été publié](#) à ce sujet par Pro Enfance et est disponible sur le site internet de l'association.

À **Meyrin** (GE) une démarche est mise en œuvre afin d'accompagner les enfants à besoins spécifiques lors de leur entrée à l'école. Planifiée sur 12 mois avant l'entrée à l'école, elle se déroule en trois étapes. Premièrement, l'équipe éducative de l'institution de la petite enfance (IPE) identifie les besoins particuliers de l'enfant. Il s'agit ensuite de soigner la collaboration avec les parents. Pour cela, des rencontres régulières sont prévues et des soutiens personnalisés mis en place pendant le processus de transition. Un bilan écrit est ensuite rédigé, qui peut être remis à l'école. Troisièmement, une coordination et un partage des responsabilités entre les différents acteurs sont assurés, notamment grâce à une réunion de transition avec les acteurs présents et futurs durant le dernier trimestre avant l'entrée à l'école (parents, équipe IPE, services spécialisés impliqués, pédiatre et direction de l'école). Enfin, la possibilité d'un suivi par le Service de la petite enfance après la rentrée scolaire est offerte aux familles concernées.

Recommandations de Pro Enfance

Renforcer le travail en réseau afin de créer une culture interprofessionnelle autour de l'enfant

Pour garantir une continuité éducative et favoriser les synergies entre les différents projets, la création d'instances de coordination pérennes et institutionnalisées à l'échelle régionale est incontournable. Ces espaces de concertation doivent permettre aux acteurs de l'encouragement de l'enfance de travailler ensemble dans une logique interprofessionnelle. Cette approche nécessite :

- Des ressources dédiées, avec des financements adaptés à chaque échelon politique ;
- Un temps de travail alloué, afin de structurer la coordination et d'en faire un levier d'amélioration continue ;
- Le développement d'une culture interprofessionnelle, garantissant une prise en charge cohérente et fluide des enfants ;
- La création, à chaque niveau étatique, de lieux de coordination et de collaboration, institués et financés, afin de permettre les synergies et une cohérence des acteurs du domaine.

Renforcer la coordination pour une meilleure gouvernance de l'accueil de l'enfance

L'accessibilité de l'information et la mise en réseau des prestations sont des enjeux centraux pour garantir un accès équitable aux offres existantes. Une meilleure visibilité des services d'accueil et d'accompagnement à destination des familles est nécessaire pour permettre à chacune d'entre elles d'identifier et de mobiliser les ressources adaptées à leurs besoins. Pour cela, la coordination interservice au sein des cantons et des communes doit être valorisée, car elle favorise une collaboration transversale entre tous les acteurs concernés.

Parallèlement, le développement de collaborations entre cantons et communes (ou groupements intercommunaux) renforce la cohérence des politiques publiques et facilite la mise en œuvre de solutions adaptées aux besoins locaux.

Enfin, une intensification des échanges intercantonaux au sein des différentes instances déjà existantes permettrait de renforcer la mutualisation des savoirs et l'harmonisation des pratiques.

Les conditions cadres à l'accueil des enfants et leurs familles au quotidien

Afin de garantir un accueil inclusif de qualité et accessible à tous, plusieurs conditions doivent être réunies au sein du dispositif d'accueil de l'enfance. Au niveau politique et institutionnel, cela implique de définir des orientations soutenant la volonté de répondre aux besoins de chacun (enfants, personnel, parents, partenaires), d'allouer des ressources adaptées et de promouvoir des dispositifs de coordination entre les différents acteurs. Sur le terrain, la qualité d'accueil repose notamment sur des équipes formées et stables, un taux d'encadrement adapté à l'âge des enfants et des locaux appropriés. Un élément-clé réside dans la reconnaissance d'un temps de travail hors présence des enfants (THPE) clairement inscrit dans les bases légales. Ce temps est indispensable pour permettre aux professionnel·les d'assurer la préparation pédagogique, les tâches administratives, l'encadrement des apprenti·es et stagiaires, la présence aux réseaux, le développement de projet, la collaboration avec les parents ou encore la participation aux colloques. Ces aspects essentiels nécessitent des financements spécifiques, encore trop inégalement répartis selon les cantons et les communes. Par ailleurs, les outils d'animation et les supports pédagogiques mis à disposition doivent être suffisamment diversifiés, pertinents et adaptables. Les approches « clés en main » montrent leurs limites : il est essentiel que les équipes puissent s'approprier les outils, les contextualiser et les intégrer à leur projet pédagogique pour garantir la durabilité des démarches engagées.

Exemple de pratique

Dans le canton de Vaud, le **centre de ressources en éducation de l'enfance (CREDE)** contribue à la formation initiale et continue des professionnel·les de l'éducation de l'enfance. Sa médiathèque leur permet d'accéder à une documentation professionnelle, du matériel d'animation pédagogique, une sélection de livres pour enfants ainsi qu'à un programme de formation continue.

L'accueil des enfants à besoins particuliers constitue un enjeu transversal dans tous les cantons romands. Dans la majorité des cas, l'accompagnement repose sur le renforcement ponctuel des équipes éducatives, via le financement de personnel supplémentaire associé à un enfant identifié comme ayant des besoins spécifiques sur la base d'un diagnostic médical. Si des prestations spécifiques existent pour les structures collectives, l'accueil familial de jour y a encore rarement accès.

Exemple de pratique - Vers un soutien collectif pour un accueil inclusif

Dans le canton du Jura, l'accueil des enfants à besoins spécifiques a été repensé. L'approche adoptée vise à dépasser la prise en charge individuelle pour privilégier une approche inclusive fondée sur le collectif. Ce changement de paradigme permet de ne plus limiter les mesures de soutien aux besoins spécifiques d'un enfant sur la base d'un diagnostic, mais de soutenir l'ensemble de la structure éducative, en créant un environnement inclusif, bénéfique à tous les enfants.

Dans ce contexte, la mutualisation des ressources et des compétences constitue un levier important. La création de fonctions transversales permet de renforcer l'expertise, d'encourager les échanges de pratiques, de soutenir les équipes dans des situations complexes et d'assurer une meilleure cohérence des actions éducatives à l'échelle d'une région.

Exemple de pratique - L'interprofessionnalité pour répondre aux besoins de tous

Depuis 2022, la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) finance dans le canton de Vaud des postes de coordinateur·trices à l'inclusion au sein des réseaux d'accueil. Leur mission est triple : développer une politique d'inclusion cohérente à l'échelle du réseau ; soutenir les structures d'accueil, y compris l'accueil familial de jour, sur les plans administratif et pédagogique ; et assurer la liaison avec les partenaires externes pour favoriser une réponse concertée aux besoins des enfants. [Un article a été publié](#) à ce sujet par Pro Enfance et est disponible sur le site internet de l'association.

Recommandations de Pro Enfance

Des conditions cadres à assurer

Pour répondre aux enjeux de l'encouragement de l'enfance, les équipes doivent bénéficier de conditions cadres favorables (taux d'encadrement éducatif ; professionnalisation du personnel ; supports pédagogiques de qualité et en suffisance ; conditions de travail adéquates incluant notamment des horaires de travail pour les activités pédagogiques avec les enfants, mais aussi pour leur préparation, la collaboration avec les familles et le réseau, la formation continue). Cela implique des financements pérennes et suffisants.

Vers des structures inclusives

Les mesures de soutien instaurées doivent bénéficier à l'ensemble des enfants accueillis et nourrir la mixité. Les financements actuellement associés à l'« enfant identifié » comme ayant des besoins particuliers – sur la base d'un diagnostic ou d'un certificat médical – mènent à une individualisation des mesures, voire à une stigmatisation de l'enfant concerné, au lieu de favoriser les réflexions visant un environnement institutionnel inclusif.

Pour soutenir les équipes face aux défis rencontrés, il est nécessaire de visibiliser et de soutenir les ressources existantes ainsi que de financer des ressources externes nécessaires (soutiens pédagogiques, ressources professionnelles externes spécifiques (par exemple, interprètes, logopédistes, psychomotricien·nes, etc.)).

Formation et supervision des équipes éducatives

Le renforcement des équipes en personnel n'est pas suffisant. Pour proposer un accueil inclusif, les équipes éducatives doivent accéder à de la formation continue et à de la supervision pour soutenir les compétences existantes. Rendre l'ensemble des institutions inclusives ne signifie pas se former aux besoins spécifiques de chaque enfant, mais élever le niveau de formation des équipes pour permettre une approche réflexive, et favoriser la prise de recul et l'analyse de pratiques. Une équipe éducative capable de travailler de manière interdisciplinaire constitue, dans ce contexte, un atout de taille.

Assurer l'accès aux prestations pour l'accueil familial de jour

L'accueil familial de jour, souvent peu reconnu par les autres acteurs et isolé, est fortement concerné par l'accompagnement des enfants présentant des besoins particuliers pour lesquels la dynamique des grands groupes n'est pas adaptée. Un certain nombre d'entre eux est ainsi orienté vers cette modalité d'accueil pour leur permettre de fréquenter de plus petits groupes. Malgré cela, les mesures de soutien sont souvent pensées pour l'accueil collectif. Elles sont ainsi peu accessibles et peu adaptées aux réalités de l'accueil en milieu familial de jour. Il s'agit donc de faciliter l'accès à ces mesures et de les adapter aux réalités de terrain. Le rôle des coordinateur·trices est aussi prépondérant : par leur proximité avec les familles et les accueillant·es, elles jouent un rôle clé de repérage des besoins, de médiation, de mise en lien avec les services compétents, et d'accompagnement dans la mise en place de solutions individualisées. Leur expertise doit être pleinement reconnue et soutenue pour garantir une prise en compte effective des besoins spécifiques.

La composition des équipes éducatives et des directions de structures d'accueil de l'enfance

La diversité des parcours et des compétences au sein des équipes éducatives est un levier majeur pour répondre à la pluralité des besoins des enfants et des familles. Qu'elle soit issue de la formation initiale ou continue, l'expertise des professionnel·les doit reposer sur un socle solide de connaissances et d'expériences, leur permettant d'adapter leurs pratiques de manière contextualisée et pertinente. La diversité des équipes en termes de genre, d'âge et de culture permet aussi de proposer une complémentarité des sensibilités et des possibilités de modélisation pour les enfants et d'identification pour les parents. La qualité de l'accueil repose également sur un haut degré de professionnalisation, l'inclusion nécessitant une posture réflexive et une capacité à interroger ses propres représentations. Des formations continues diversifiées, accompagnées d'espaces de supervision et de réflexion collective, sont nécessaires pour accompagner les professionnel·les face aux défis croissants et évolutifs.

Les incompréhensions culturelles peuvent fragiliser l'accueil des enfants et la relation de confiance avec les familles. Comme le rappelle l'étude du bureau BASS (2018), il est donc essentiel que les professionnel·les disposent de compétences en communication interculturelle, d'ouverture à la diversité et d'outils pour faire face à la complexité des situations. L'étude précitée recommande également de les sensibiliser aux enjeux relatifs aux préjugés sociaux et aux opportunités qu'offre la diversité. En outre, il apparaît que les compétences en matière d'encouragement de la langue et du plurilinguisme font souvent défaut. Il s'agirait notamment de favoriser l'encouragement de la langue de manière intégrée au quotidien, et de renforcer les connaissances liées au développement linguistique et à l'identification des troubles du développement du langage.

Adopter une approche inclusive signifie adapter l'institution aux besoins de tous, plutôt que de multiplier des prises en charge individualisées. Cela suppose de doter les équipes de compétences transversales, telles que l'éveil aux langues, au récit et à la lecture, pour qu'elles puissent s'ajuster aux réalités qu'elles rencontrent. L'accès précoce à la richesse de la langue, du récit et de l'écrit, permet à l'enfant de construire des bases solides pour le langage, la pensée, la relation aux autres, puis, plus tard pour la lecture et l'écriture.

L'éveil aux livres favorise le développement sensoriel, affectif, cognitif, social et culturel de l'enfant. La littérature lui permet d'obtenir un capital culturel. Au travers des récits, il rencontrera des codes sociolinguistiques spécifiques qui lui donneront des clés pour s'inscrire plus facilement dans différentes sphères sociales en manipulant d'autres formes de langage et en acquérant une culture commune nécessaire à la vie sociale (F. Schroeder Peresse, 2021).

Les professionnel·les de l'enfance jouent un rôle clé dans cette médiation. Leur posture, leurs pratiques et leurs compétences façonnent la qualité de l'accompagnement proposé. C'est à travers ces interactions que l'inclusion peut se concrétiser de manière transversale, sans nécessiter de dispositifs spécifiques, mais en intégrant cette dimension dans une culture professionnelle commune.

Exemple de pratique - Développer des bibliothèques inclusives

À Nyon (VD), un projet lancé en 2024 vise à créer des bibliothèques institutionnelles inclusives. Cette initiative entend plus largement répondre aux enjeux relatifs à la discrimination au sein des structures d'accueil, en prenant en considération plusieurs thématiques, notamment le racisme, le sexisme, ou encore la trans- et homophobie. Elle contribuera également à la formation du personnel sur ces différents enjeux.

Pour relever les défis liés à l'encouragement de l'enfance, des directions formées, dotées de compétences pédagogiques, de gestion et de leadership, constituent un levier essentiel pour la réussite et la pérennité des initiatives. Elles doivent disposer de temps suffisant pour assurer la gestion administrative et budgétaire, accompagner les équipes éducatives dans leurs questionnements, et être reconnues et légitimées dans leur rôle. Un leadership engagé est également indispensable pour faire émerger une culture professionnelle fondée sur la collaboration et la valorisation de la diversité. Cela implique des directions capables d'impulser des dynamiques collectives, de soutenir la réflexivité pédagogique, de porter une vision claire, d'assurer un appui continu aux équipes et de garantir un cadre de travail propice à des pratiques de qualité.

Exemple de pratique – Accompagner les équipes

Dans le canton de Vaud, l'**association Partenaire et pédagogie (PEP)** propose un accompagnement pédagogique ainsi que des conseils administratifs et financiers afin de soutenir les pratiques favorisant la qualité de l'accueil de jour des enfants de 0 à 12 ans. Les prestations s'adressent aux directions et aux équipes éducatives de l'accueil de jour, aux coordinatrices de l'accueil familial de jour, ainsi qu'aux représentants des communes, des réseaux ou des services administratifs. Un programme de formation continue est également proposé aux professionnel·les de l'enfance.

Recommandations de Pro Enfance

Professionnalisation des équipes éducatives

Répondre aux enjeux de l'inclusion nécessite de posséder des compétences professionnelles complexes. Adapter les pratiques de l'institution aux besoins de tous les enfants n'implique pas de développer des formations initiales complémentaires, mais de professionnaliser l'accueil de l'enfance.

Cela signifie :

- des formations initiales exigeantes qui articulent savoir théoriques et expériences pratiques ;
- des formations continues, adaptées au parcours de formation individuel ;
- des espaces de réflexion collective et de supervision pour soutenir la posture réflexive.

Afin d'atteindre ces objectifs, les autorités doivent mettre en place des modèles de financement adaptés, permettant d'assurer que 100% du personnel de l'enfance ait une formation initiale achevée et reconnue par la Confédération, dont 50% un diplôme de niveau tertiaire. Le personnel non formé ne doit plus être pris en compte dans les taux d'encadrement des enfants.

Pour l'accueil familial de jour, une formation de base standardisée et obligatoire qui présuppose des normes nationales minimales pour les accueillant-es en milieu familial de jour devrait être créée. En outre, 100 % des coordinateur-trices devraient disposer d'une formation initiale achevée et reconnue par la Confédération ainsi que d'une formation spécifique à la coordination. La moitié de ces coordinateur-trices doit avoir obtenu une formation de niveau ES, HES ou être titulaire d'un diplôme reconnu comme équivalent.

La valorisation des formations tertiaires est essentielle pour répondre aux défis de l'inclusion ou développer des projets éducatifs. La formation ne doit pas être vue comme un facteur de coût supplémentaire, mais comme un investissement dans la qualité, réduisant notamment le taux de renouvellement du personnel et favorisant par là-même un accompagnement continu des enfants.

La diversité des équipes en termes de genre, d'âge et de culture permet de proposer une complémentarité des sensibilités et des possibilités de modélisation pour les enfants et d'identification pour les parents.

Un leadership engagé

Un leadership engagé, tant au niveau des structures d'accueil que des politiques institutionnelles, est essentiel pour développer une culture professionnelle fondée sur la diversité et la collaboration. Cela implique des directions formées non seulement sur le plan pédagogique, mais également en management et en encadrement, capables d'impulser des dynamiques collaboratives, de soutenir la réflexivité des pratiques, de porter une vision claire et d'offrir un appui continu aux équipes dans un cadre propice à la qualité.

La collaboration avec les familles dans l'accueil de l'enfance

Pour que les enfants puissent grandir, explorer et apprendre en toute confiance, ils doivent être entourés d'adultes avec lesquels ils ont construit des liens stables (BASS, 2018). Les structures d'accueil représentent souvent leur premier espace de séparation avec les parents, une étape qui doit être accompagnée avec soin, au rythme des enfants et de chaque famille. Dans ce cadre, la qualité de la relation entre les équipes éducatives et les familles est primordiale. Une relation de confiance permet notamment aux professionnel·les de jouer pleinement leur rôle préventif en soutenant les parents dans les défis quotidiens.

La coéducation constitue un principe central des démarches inclusives : elle repose sur un partenariat entre les familles et les professionnel·les, impliquant un partage des responsabilités éducatives à partir de places et de rôles différenciés (Revue [petite] enfance, 2024). Pour encourager cette participation, il est essentiel de proposer des formes de participation souples, adaptées à la diversité des situations familiales, et de reconnaître les compétences parentales dans une relation horizontale.

Établir une relation de confiance avec toutes les familles représente un enjeu central pour les structures d'accueil. Dans le cas des familles allophones ou issues de la migration, cette dynamique est d'autant plus complexe que leur proximité avec la langue et le système d'accueil peut varier considérablement. Des incompréhensions peuvent émerger, que ce soit à propos d'aspects pédagogiques ou administratifs et organisationnels (fonctionnement de la structure, règlement interne, déroulement des journées, etc.), rendant la communication plus complexe.

Exemple de pratique - Collaborer avec les familles : une construction au quotidien

Au Centre de Vie Infantile (CVE) « Planète Bleue » à Lausanne, la collaboration avec les familles se construit jour après jour. En parallèle de l'accueil des enfants, la structure propose des permanences parentales animées par les éducatrices. Ces moments permettent aux parents de s'impliquer dans la vie du lieu, de rompre l'isolement, de pratiquer le français et de découvrir des lieux culturels de la région lausannoise. Chaque matin, un coin café est également mis à leur disposition. Il favorise les échanges informels entre parents et renforce les liens avec l'équipe, notamment avec la direction dont les bureaux sont attenants.

Pour toutes les familles, un renforcement du lien de confiance passe par des échanges réguliers et adaptés auxquels le réseau peut parfois être convié (notamment des interprètes communautaires dans les situations d'allophonie). Or, les structures n'ont en général pas accès à des financements pour ce type de prestations et doivent donc trouver des solutions alternatives ou s'en passer.

Une telle collaboration nécessite également des moments et des lieux adaptés. Les transitions du début ou de fin de journée se déroulent souvent dans une dynamique bruyante et rapide, peu propice à laisser la place aux questions des familles, à la discussion d'aspects sensibles ou à la reformulation. Il est donc indispensable de créer des moments et des espaces dédiés pour permettre à chaque parent de comprendre, s'exprimer et participer à la vie de la structure. Cette collaboration exige des ressources importantes : du temps, de l'anticipation, de la disponibilité et un engagement mutuel. Elle ne se limite pas à des projets formels mais se construit aussi dans les gestes du quotidien, les attitudes d'écoute et de respect. Néanmoins, la collaboration avec les familles n'est en règle générale pas reconnue comme mission inhérente aux structures d'accueil, qui manquent de ressources pour investir pleinement ces aspects.

Exemple de pratique - Proposer aux parents de participer à l'animation afin de valoriser la culture d'origine et la reconnaissance sociale

Dans les structures d'accueil de la Ville de Neuchâtel, grâce au concept « Sept mesures pour la promotion de la lecture », une bibliographie en langue étrangère est à la disposition des équipes éducatives. Si les collaborateur·trices ne maîtrisent pas la langue, ils invitent les parents ou un référent de l'enfant à venir lire un livre dans leur langue. La reconnaissance de leur patrimoine culturel est d'autant plus centrale que les familles issues de la migration ont souvent un sentiment d'illégitimité face à la culture du pays d'accueil, qu'elles n'ont pas toujours eu l'opportunité d'assimiler durant leur propre enfance. L'accès à la littérature dans la langue d'origine permet à l'enfant de la découvrir et de la partager avec ses ami·es. Ce concept met également l'accent sur la formation et la sensibilisation des professionnel·les de l'enfance au livre et à la médiation culturelle. [Un article a été publié](#) à ce sujet par Pro Enfance et est disponible sur le site internet de l'association.

La participation des parents aux pratiques présentes dans les structures d'accueil favorise aussi l'égalité des chances : lorsque l'enfant retrouve à la maison des objets ou pratiques présents dans la structure (comme un livre), cela renforce ses liens émotionnels et son envie d'explorer. Des actions simples — moments conviviaux autour du livre, système de prêt — contribuent à réduire les inégalités (F. Schroeder Peresse, 2021).

Exemple de pratique - Le projet Tournelivres du CREDE

Ce projet vise à familiariser les tout-petits au livre en structure d'accueil. Conçu comme un dispositif ludique et sensoriel, il favorise la découverte des albums à travers des moments de partage entre enfants, professionnel·les et parents. En circulant entre la maison et l'institution, Tournelivres soutient les liens affectifs et la continuité éducative. Le projet repose sur une sélection soignée d'ouvrages et un contenant attrayant, pensé pour éveiller la curiosité des enfants.

Exemple de pratique - Le prêt de livres aux familles en libre-service, sans obligation de restitution

Cette pratique est proposée notamment à Lausanne dans l'Institution pour l'enfance (IPE) de Marterey et dans les structures d'accueil de l'enfance de la Ville de Neuchâtel. Des ouvrages (renouvelés très régulièrement) sont laissés en libre-service pour les familles, qui peuvent les emprunter et les ramener ou non dans la structure d'accueil. L'objectif est double : faire vivre les livres et permettre à toutes les familles d'y accéder sans discrimination.

Recommandations de Pro Enfance

La coéducation et la collaboration avec les familles doivent être pleinement reconnues dans les bases légales comme l'une des missions des structures d'accueil.

Pour mettre en œuvre une véritable démarche de coéducation, les équipes éducatives doivent disposer de moyens suffisants afin de :

- Favoriser une collaboration active avec les familles, flexible et adaptée à leurs situations, en les encourageant à exprimer leurs attentes et besoins, dans un cadre qui prévoit notamment des services de soutien externe (par exemple, interprétariat ou médiation culturelle) et des lieux et temps dédiés à la communication et à la participation des familles ;
- Proposer un accueil individualisé, attentif aux besoins de chaque enfant et à son contexte familial.

En conclusion

Permettre le développement de mesures d'encouragement de l'enfance constitue un véritable projet de société. Cela nécessite une vision politique forte et durable, fondée sur les droits de l'enfant et sur la reconnaissance de ses besoins dès la naissance. Une telle politique ne peut être fragmentée : elle doit s'inscrire dans une approche cohérente et coordonnée, articulant les dimensions d'égalité des chances, de prévention, de conciliation et de cohésion sociale. Elle mobilise ainsi l'ensemble des dispositifs concernés : accueil de l'enfance, santé, soutien à la parentalité, socialisation, éveil culturel.

Ce changement de paradigme appelle une coordination effective entre les services — éducation, social, santé, emploi, intégration — et une gouvernance partagée entre les différents niveaux de l'État et les acteurs de terrain. Il ne s'agit pas de juxtaposer des prestations, mais de concevoir un système intégré, centré sur les parcours de vie des enfants et de leurs familles. Ce système doit garantir la lisibilité, la continuité et l'accessibilité des prestations, en réponse à la diversité des besoins familiaux.

Dans ce cadre, l'accueil de l'enfance occupe une place stratégique. Il ne peut être réduit à une simple solution de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Il doit être reconnu comme un acteur essentiel de l'encouragement de l'enfance, aux côtés des autres prestations. En lien étroit avec les familles, il contribue au développement global des enfants et à la prévention des inégalités. Pour cela, ses missions doivent être clairement définies dans les bases légales fédérales et cantonales, et les ressources alignées avec ses responsabilités.

Construire une offre véritablement inclusive implique de dépasser les logiques de catégorisation des publics au profit de la mixité. Les critères d'accès doivent se fonder non plus sur le statut administratif ou professionnel des parents, mais sur l'intérêt réel des enfants. Cela suppose de garantir des financements publics stables, suffisants et pérennes, permettant à chaque enfant, si souhaité, de bénéficier d'une place dans une structure d'accueil de qualité, quelle que soit sa situation.

L'inclusion ne peut rester un principe abstrait. Elle doit s'incarner dans l'organisation des structures, les postures professionnelles et les modalités d'accompagnement. Travailler avec les familles, adapter les environnements aux besoins de tous les enfants, garantir la continuité des parcours dans leurs diversités : telles sont les conditions pour faire de l'accueil de l'enfance un véritable levier d'égalité et de cohésion sociale.

Dans cette perspective, la réflexion sur les systèmes compétents s'avère déterminante. Il ne s'agit pas seulement de former des professionnel·les qualifié·es, mais de construire un environnement institutionnel qui soutient activement la formation, la réflexion collective et l'amélioration continue. Cela suppose un leadership pédagogique fort, du temps dédié à la réflexion d'équipe en dehors de la présence des enfants, un accès équitable à la formation continue pour tous les membres du personnel, y compris les auxiliaires souvent oubliés, ainsi qu'une mise en réseau entre structures, professionnel·les et niveaux de gouvernance, afin de favoriser l'apprentissage mutuel et la diffusion des savoirs.

Repenser le rôle de l'accueil de l'enfance dans une politique globale d'encouragement, c'est choisir de placer l'enfant au centre de l'action publique. C'est lui offrir la possibilité de grandir dans un cadre sécurisant, accueillant, respectueux de sa diversité, où il peut s'éveiller au monde, exercer sa curiosité, développer sa sensibilité esthétique, se reposer et vivre pleinement son enfance. Autant d'expériences essentielles, à la fois pour le développement de l'enfant et pour la cohésion sociale.

Infographie – En bref à l'attention des cantons et des communes

EN BREF, À L'ATTENTION DES CANTONS ET DES COMMUNES

Encouragement de l'enfance en structure d'accueil



L'encouragement de l'enfance favorise l'égalité des chances et le développement harmonieux des enfants de 0 à 12 ans

L'accueil de l'enfance fait partie intégrante de ces mesures.

Les recherches montrent que fréquenter des structures d'accueil de qualité est un atout pour le développement global des enfants et constitue un levier essentiel pour réduire les inégalités.



Un accès équitable à l'accueil ordinaire

La complexité de l'organisation de l'accueil de l'enfance, la pénurie de places et les critères d'admission conditionnés à l'activité professionnelle freinent l'accès de tous les enfants aux prestations.



Une coordination à renforcer

La fragmentation des prestations engendre un manque de cohérence des dispositifs – ordinaires et complémentaires – et des ruptures dans l'accompagnement des familles. Il s'agit de décroisser les politiques de l'accueil de l'enfance, de la santé, de l'éducation, de la famille, de l'intégration et de la lutte contre la pauvreté. Des instances de coordination sont à instaurer à chaque niveau politique.



Des conditions cadres à consolider

La Confédération, les cantons et les communes peuvent agir en offrant un cadre propice, notamment en favorisant :

- Une reconnaissance légale des missions socioéducatives des structures d'accueil;
- Des modèles de financement pérennes et suffisants, impliquant tous les échelons de l'État et les départements concernés;
- Des politiques publiques mettant au centre de leur action l'enfant, et non la situation sociale ou administrative des parents.



Un changement de paradigme s'impose

- Placer l'enfant au cœur des politiques sociales et familiales;
- Rompre avec des dispositifs pensés séparément pour favoriser une action intégrée reliant encouragement et accueil;
- Construire un dispositif coordonné, basé sur le droit à l'éducation dès le plus jeune âge;
- Développer une politique publique de l'accueil de l'enfance et de la famille.

info@proenfance.ch • proenfance.ch

Infographie – En bref à l'attention des directions de structure

EN BREF À L'ATTENTION DES DIRECTIONS DE STRUCTURE

Encouragement de l'enfance en structure d'accueil



L'encouragement de l'enfance favorise l'égalité des chances et le développement harmonieux des enfants de 0 à 12 ans

L'accueil de l'enfance fait partie intégrante de ces mesures.

Les recherches montrent que fréquenter des structures d'accueil de qualité est un atout pour le développement global des enfants et constitue un levier essentiel pour réduire les inégalités.



Un accès équitable à l'accueil ordinaire

L'inclusion est un impératif pour mettre en œuvre le droit de tous les enfants à l'éducation dès le plus jeune âge.

Cela implique aussi une prise en compte systématique de la diversité : genre, origine sociale, culture, besoins éducatifs, composition familiale.



Transitions et travail en réseau

Les transitions peuvent être des moments de vulnérabilité pour les enfants.

Lorsqu'elles sont accompagnées, les transitions deviennent des opportunités d'apprentissage. Cela suppose :

- Une coordination interprofessionnelle structurée ;
- Une collaboration étroite avec les familles ;
- Du temps et des espaces dédiés au travail en réseau.



Des conditions-cadres à consolider

Les structures d'accueil de l'enfance ont besoin d'un cadre propice, notamment en termes de :

- Reconnaissance légale de leurs missions socioéducatives ;
- Financements pérennes et suffisants ;
- Taux d'encadrement adapté, avec des équipes éducatives qualifiées et capables de travailler en réseau ;
- Accès à des ressources internes et externes (formation continue, soutiens pédagogiques, interprètes, etc.).



Un changement de paradigme s'impose

Vers un accueil inclusif et accessible pour tous les enfants.

La participation des enfants, des familles et de l'ensemble des professionnel·les de l'enfance est essentielle pour créer une culture inclusive autour des plus jeunes de notre société et garantir une cohérence éducative. Les directions des structures d'accueil y jouent un rôle central. Leur leadership est fondamental pour inscrire les pratiques de l'accueil dans une dynamique de coéducation, et de collaboration avec le réseau.

info@proenfance.ch • proenfance.ch

Pour aller plus loin

Association accueil familial de jour du Tessin, ATAN, Kibesuisse, Pro Enfance (2025). [Concept national pour l'éducation et l'accueil de l'enfance](#)

Bonoli G., Champion C., IDHEAP (2013). [L'accès des familles migrantes défavorisées à l'accueil collectif préscolaire : Où et comment investir ?](#)

Buholzer A., Kappus E.N., Crohas G.M., & Zulliger S., (2012). [Évaluation du programme Encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire](#)

Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS (2018). [Clarification du besoin de qualification dans l'encouragement précoce et l'encouragement de la langue](#)

Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (2018). [Initiative parlementaire Aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants. Prolonger le programme d'impulsion](#) Rapport de la commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national

Commission Suisse pour l'UNESCO (2014). [Intégration aspects et éléments constitutifs d'un travail d'intégration de bonne qualité dans le domaine de la petite enfance - Approfondissement thématique du Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse](#)

Commission Suisse pour l'UNESCO (2019). [Instaurer une politique de la petite enfance - Un investissement pour l'avenir](#)

Deillon A., Tirelli-de Muralt A. [et al.], CREDE (2023). [Ressources favorisant une pédagogie inclusive, Répertoire à l'intention des professionnel·les de l'accueil de jour de l'enfance du canton de Vaud](#)

Fehr, E. (2010). Die Ökonomie und Biologie kognitiver und nichtkognitiver Fähigkeiten. Referat. Universität Zürich

Jendoubi, V., Martz, L. (2014). [Enfants à besoins éducatifs particuliers Institutions de la petite enfance de Vernier : bilan de deux années de relevés statistiques, 2012-2014.](#)

Lahire, B. (dir.) (2019). Enfances de classe. De l'inégalité parmi les enfants.

Lapurla (2023). [Les enfants ont besoin de personnes politiques créatives](#)

OFAS (2016). [Critères de bonnes pratiques pour l'encouragement précoce. Aménagement d'offres d'encouragement précoce fondé sur l'analyse de données empiriques, avec un accent particulier sur les enfants de familles socialement défavorisées](#)

Pro Enfance (2018). [L'accueil de l'enfance comme pilier d'une politique publique de l'enfance en Suisse – Pour un système cohérent de l'accueil des enfants de 0 à 12 ans](#)

Pro Enfance (2024). [Recensement de la documentation disponible sur l'encouragement de l'enfance](#)

Pro Enfance (2024). [Recensement de pratiques romandes d'encouragement de l'enfance](#)

Pro Enfance (2024) [Encouragement de l'enfance Comment favoriser le plurilinguisme et l'éveil aux langues en structure d'accueil ?](#)

Partenaire Enfance et Pédagogie (PEP) et Revue [petite] enfance (2022). [Plus vite, plus tôt, plus fort](#)

Schroeder Peresse, F. (2021). Le livre, un objet de médiation entre la crèche et la famille, In *Les métiers de la petite enfance*, n° 242, octobre 2021, pp. 46-47

Vandenbroeck M. (2010). L'inclusion des enfants ayant des besoins spécifiques.

Vandenbroeck M. (2016). [L'importance de la formation, de l'accueil, de l'éducation et de la petite enfance pour les enfants issus de familles défavorisées](#), Résultats principaux du Transatlantic Forum on Inclusive Early Years 2013-2016.

Vogt F., Stern S., & Fillietaz L. (2022). [Encouragement précoce du langage : résultats de la recherche internationale et état des lieux de la situation en Suisse. Étude réalisée sur mandat du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation](#). Haute école pédagogique de Saint-Gall, Infrac, Université de Genève